Année 1957. — N° 48. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 9 Octobre 1957

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SEANCE

Séance du Mardi 8 Octobre 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Albert Sarraut.

1. — Procès-verbal (p. 955).
2. — Excuse (p. 955).
3. — Discours de M. le président de l'Assemblée (p. 955).
4. — Dépôt d'un proposition (p. 959).
5. — Dépôt de rapports (p. 959).
6. — Renouvellement des commissions; nomination de membres à des sièges réservés (p. 960).
7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 960).

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 2 octobre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Jean Guiter s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Mes chers collègues, je vous ai sommairement porté, mercredi dernier, les remerciements du bureau que vous venez d'élire et l'hommage de ma gratitude personnelle. J'ai marqué mon intention, en ce point, d'une traduction plus ample de mes pensées. Je viens le faire, tout d'abord, en vous exprimant ma haute satisfaction pour le choix heureux des compagnons d'équipe qui vont, dans les fonctions délicates du bureau, seconder très utilement et singulièrement alléger ma tâche. Je suis assuré de retrouver en eux l'excellente collaboration que m'accordaient leurs prédécesseurs, auxquels je ne saurais manquer d'affirmer ma sympathie et ma reconnaissance. Et j'aime à constater que, cette fois encore, votre esprit équitable et judicieux a fait, dans la nouvelle équipe, un partage égal entre les représentants de l'outre-mer et ceux de la métropole. *(Très bien! très bien! au centre.)*

Pour ce qui me touche personnellement, je ne puis assez dire à quel point je reste ému de la constance et de la fidélité d'une confiance dont vous m'avez, pour la huitième fois, conféré

l'éloquent et précieux suffrage. Sans doute, cette fois, ai-je connu l'épreuve de la compétition. Cela n'a pas été pour m'étonner, ni pour me déplaire. J'estime très naturel que certains parmi vous, s'ils trouvent en eux la compétence, le prestige et l'autorité nécessaires pour remplir avec l'efficacité qu'il y faut la charge présidentielle, aient le désir de la briguer et, suivant la parole de mon illustre ami Jean Jaurès, j'ai horreur des ambitions qui se cachent. Pour ma part, il ne pouvait me disconvenir d'affronter une lutte où je devais, une fois de plus, éprouver la sûreté de votre confiance. J'aime assez, par ailleurs, les victoires dont le laurier est d'autant plus honorable qu'il n'a pas été conquis sans combat. Je suis un vieux militant qui, pendant soixante ans, a bataillé dans toutes sortes d'arènes et qui a gardé le goût viril de la bagarre. Ajoutez-y le souci égoïste de ma santé. La lutte est un rajeunissement des forces. Elle multiplie la prolifération des globules rouges dans mon réseau artériel. (*Sourires.*) Et voilà qui comble sans doute, avec mes vœux, ceux d'un grand journal de Paris qui avait souhaité dans cette élection des infusions de sang nouveau. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*) Recevez encore, mes chers collègues, la gratitude extrême d'un homme qui n'oubliera jamais ce qu'il vous doit.

Laissons maintenant la lice des champs clos pour porter notre attention sur un terrain plus important, celui des responsabilités nouvelles que les événements vont nous obliger d'assumer. Notre dixième session s'ouvre dans une ambiance qui multiplie devant nous les motifs de réflexions graves et un ensemble de préoccupations qui, intéressant les devenirs de l'Union française, sont faites également pour retentir sur le destin même de notre Assemblée. Nous sommes entrés de plus en plus dans des temps difficiles. J'en prévoyais l'imminence et je vous l'annonçais dans le discours où, à la veille de vos vacances, le 26 juillet, je vous invitais à méditer profondément, intensément, dans l'éventualité de conjonctures dont je sentais venir vers nous les nuages chargés d'orage. Mes pronostics ont été vérifiés, et la réalité en a même dépassé la note d'inquiétude. Notre atelier de travail, en ce Palais, m'apparaît comme une sorte de laboratoire de clinique où nous avons à nous pencher sur une série de phénomènes fébriles, sinon morbides, pour participer aux soins de la cure qui doit purifier de ses toxines l'organisme national.

Nous avons eu, depuis votre départ, une crise gouvernementale dont vous savez tous à quel point les influences ont été pernicieuses non seulement dans le pays, mais en Europe, mais dans le monde, et dans le collège universel des Nations Unies et aussi dans diverses régions de notre demaine d'outre-mer. Nous avons eu, sur certains points de ce domaine, la recrudescence d'agitations ou d'effervescences inspirées par des poussées nationalistes. Nous avons connu, une fois de plus, les incidents du problème tunisien. Nous avons eu enfin, tout récemment, ce qu'une certaine presse sans cesse à l'affût des gros titres sensationnels a appelé le « coup de tonnerre » du congrès de Bamako, lequel, même pour ceux qui ne prennent pas au tragique ce qui doit pourtant être pris au sérieux, mérite l'attention d'une assemblée comme la nôtre, intéressée la première à approfondir la leçon de ces événements. Il y a, dans cette série de faits, comme l'image d'une situation confuse, trouble et chaotique, appelant de notre part l'effort de calme et de mûre réflexion qui doit, dans ce pêle-mêle de phénomènes, essayer une tentative d'ordre, de logique, de classement et surtout de clarté. C'est, pour ma part, ce que je voudrais m'attacher à faire.

A cet égard, d'ailleurs, vous avez eu une bien utile préface aux méditations dont je parle dans l'allocution traditionnelle que notre éminent doyen d'âge, mon cadet M. Alfred Bour, vous a adressée à l'ouverture de la session. J'avais dit à M. Bour à l'issue de la séance où il l'a prononcée: « Votre discours est excellent. » L'ayant relu trois jours après, je lui ai dit: « Votre discours est remarquable. » Ce document, en effet, nous a apporté, dans une esquisse à larges traits, un tableau parfaitement précis de la situation où nous sommes, au regard notamment de l'outre-mer. Il a justement rappelé d'abord la grande œuvre, politique, économique et humaine que la France y a réalisée. Il a insisté, après le bilan de ce qui avait été fait, sur la nécessité de ce qu'il fallait faire encore, avec la hardiesse nécessaire. Il a eu le courage de marquer que cette hardiesse ne devait pas se confondre avec les imprudences de la témérité et mis en garde l'opinion publique contre le piège de la magie des mots qui, sans jamais clairement définir ce qu'ils prétendent exprimer, jettent de-ci de-là l'appât d'expressions prestigieuses telles que « fédéralisme, confédération, grands ensembles », etc., sans parler des novateurs qui, plus crûment encore, prétendent bâtir maintenant les édifices du progrès sur la nudité d'une table rase. Car il est encore des esprits qui, croyant à la vertu de ce que Kipling, dans le *Livre de la Jungle*, appelait les « maîtres-mots », au miracle des mots-clefs, continuant de proposer des formules de structures toutes faites, évoquent en notre pensée le souvenir de ces maisons préfabriquées qui, plantées sur un sol sans fondations consistantes, sont à la merci du premier ouragan qui basculera leur échafaudage. On reconnaît bien là, dans ces jeux d'une dialectique artificielle, l'imagination toujours fertile de ces juristes, parure intellectuelle et plaie redoutable de notre époque, qui n'hésitent pas, pour la volupté de leurs jongleries idéologiques, à s'aventurer jusqu'à ce concept abrupt de la table rase. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Je n'ai pas plus de sympathie que M. Bour pour la virtuosité des juridismes dont on nous prodigue les exhibitions. J'irai même plus loin que lui en déclarant que la formule de la table rase est une pure et simple absurdité. C'est un moyen parfait de propager le mal de déséquilibre dont nous souffrons en perpétuant, par l'exemple une fois donné et contagieux de la table rase, le règne de l'instabilité et du désordre endémique dans le régime de nos institutions. Il faudrait bien, tout de même, se décider à retenir la leçon sévère de la lourde faute commise à l'égard de la Constitution excellente, mais jamais honnêtement appliquée, de 1946. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*) Que l'on doive aujourd'hui la reviser sur certains points, soit! Le temps en effet a gagné de vitesse l'action somnolente des gouvernements d'immobilisme qui auraient dû, tout de suite, mettre en action dynamique cette Constitution. Si cette autorité paresseuse des pouvoirs publics avait gardé présentes à l'esprit les injonctions de son Préambule, si elle avait utilisé les facultés offertes et ouvertes par les articles mêmes du titre VIII, si elle avait, à la lumière de tous ces textes, prévu les problèmes d'évolution qui devaient fatalement se poser et préparé, ordonné hardiment leurs solutions, on aurait évité les difficultés qui provoquent présentement toutes les surenchères de la revision que d'aucuns réclament. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

On la réclame, il est vrai, de toutes parts. Pour les uns, il s'agit surtout, dans le domaine de la politique intérieure, d'affermis le pouvoir de l'exécutif et d'obtenir enfin des gouvernements qui durent. Pour beaucoup d'autres, en raison de l'influence de l'outre-mer sur la vie nationale, l'insistance se concentre sur la revision du Titre VIII, qui nous intéresse le plus directement. Nous avons étudié ce problème à fond, depuis des années; nos conclusions sont déposées dans le rapport de notre intercommission; un accord remarquable s'est même établi entre nous et la commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale sur des textes qui apportent des formules claires et sages, retouchant utilement certains articles du Titre VIII et donnant satisfaction à notre juste et principale revendication sur l'extension de nos pouvoirs dans l'intérêt même de l'action féconde en outre-mer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Mais ces innovations ne bouscu-

lent pas tout, ne chavirent pas tout, comme le veulent telles inventions juridiques férues d'une architecture rigide et figée qui fixerait le mouvant dans l'immuable, alors que l'organisme même de l'Union française doit, au contraire, avoir un jeu assez souple et flexible pour se prêter aux mobilités d'une évolution qui fait de cette Union ce que l'on a justement appelé une création continue.

Mais non, pour tels juristes, ce n'est pas cela ! Il faut tout chambarder et tout remettre en chantier. Et lorsqu'on y réfléchit, lorsqu'on se met en présence de cette instabilité d'opinions, de cette variation d'intentions ou d'orientation dans les buts proposés à l'Union française, on se demande si ce n'est pas là qu'il faut chercher l'explication de certaines discordances qui ont marqué les débats du grand congrès de Bamako.

Ce congrès est un événement considérable, sur lequel nous devons arrêter un assez long moment notre attention. J'ai dit qu'une certaine presse l'avait appelé un « coup de tonnerre ». C'est l'habitude des conclusions superficielles qui caractérisent les reportages hâtifs, préoccupés comme toujours du pittoresque des incidents de congrès plutôt que de l'importance foncière de leurs conclusions.

Voyons les choses avec plus de sérieux.

Ce qui, pour moi, me frappe et retient surtout mon attention, c'est la décision finale, la haute signification du vote terminal unanime qui a clôturé ces grandes assises de la masse populaire africaine.

Quel est ce vote ? Ecoutons les représentants qualifiés de cette masse, comme le ministre Houphouet-Boigny. Que dit-il ? Que constate-t-il avec force et clarté ? Je lui laisse la parole.

Cette parole est nette, comme toutes celles d'un homme bien connu pour sa coutume d'exprimer franchement ses opinions. Elle est formelle, et elle est véridique. Le congrès de Bamako, dit-il, s'est catégoriquement prononcé pour le principe de la communauté franco-africaine. Tous les militants, la masse imposante des affiliés du R. D. A., ont refusé d'engager l'Afrique noire dans un mouvement d'indépendance absolue qui les écarterait de la France. Ils veulent continuer de coopérer avec elle pour le progrès économique, politique, culturel et social. Voilà le fait capital, et qu'après M. Houphouet-Boigny, il est bon de mettre en lumière.

Hé ! sans doute, dans ce congrès, comme dans tous les autres, même les plus étroitement totalitaires, il y a eu des dissidences, des contestations, la vivacité de controverses plus ou moins animées. Elles émanaient surtout de jeunes hommes, de jeunes étudiants, auxquels on ne saurait reprocher les impulsions naturelles de leur âge. Il faut les juger avec la sérénité des aînés qui ont été jeunes eux-mêmes et dont l'esprit d'équité comprend certains entrainements. La plupart de ces étudiants africains n'ont pas en vain fréquenté tels milieux fermentescibles du quartier latin, où s'exercent certaines propagandes extrémistes. Ils pâtissent, d'autre part, à Paris, d'une insuffisance de tutelles et de prévoyances administratives qui ne viennent pas assez à leur aide pour faciliter leur habitat et les matérialités de leur existence. J'en sais quelque chose, pour recevoir assez souvent leur visite et m'intéresser à leur condition. Ils sont, par ailleurs, irrités de ne pas trouver à leur retour dans leur pays d'origine la faculté suffisante d'utiliser, dans les emplois publics ou privés, les compétences et les diplômes acquis par leurs études à Paris. En ce point, leur mécontentement a rejoint la vieille méfiance ou le doute de certains de leurs compatriotes, à l'égard d'une métropole qui n'a pas toujours tenu dans un récent passé les promesses qu'elle avait faites. Il est trop certain, par exemple, que dans une période qui ne date que d'hier, après la période euphorique des lendemains de la Libération, où l'on avait prodigué aux assemblées locales l'assurance de l'extension de leurs pouvoirs, il y a eu, à Paris, du côté de l'administration centrale, une époque de rétraction, de stagnation, d'immobilisme où, peu à peu, l'ancienne tutelle administrative est retombée aux ornières du passé, en reprenant en main les vieilles habitudes de centralisation et de concentration excessives. J'en parle avec netteté, parce que l'Assemblée que je préside s'est maintes fois insurgée contre ces routines autocratiques et demandé qu'en même temps qu'un régime plus libéral accordé aux assemblées locales, une place plus équitable fût faite aux jeunes Africains qui, éduqués par nous et nantis des grades nécessaires, méritaient d'être mieux traités dans les réorganisations de cadre toujours promises, mais toujours avarement accomplies. (*Très bien! très bien à l'extrême gauche.*) Bien d'étonnant à ce que cet état de chose ait provoqué de certains côtés au congrès de Bamako, à l'encontre de la France, des manifestations exprimant, selon l'expression de M. Houphouet-Boigny, un esprit de méfiance et ce procès d'intention sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Quoiqu'il en soit, je tiens expressément à le souligner, le congrès s'est conclu par une affirmation éclatante d'une volonté d'accord avec la France, de communauté franco-africaine, aussi bien sur le terrain de l'action économique que sur les autres terrains intéressant cette communauté.

Mais il y a eu aussi, et je me garderais de l'omettre pour ne présenter que les contours séduisants à nos yeux de cette manifestation historique, des discordances assez vives sur le sujet de la création dans les deux Afriques, occidentale et équatoriale, d'un exécutif fédéral, avec, dans le fond du décor, l'institution éminente d'une assemblée fédérale.

Je réserve sur les deux points une opinion personnelle qui manque encore, à cette heure, de renseignements assez précis pour formuler un jugement éclairé. Nous savons seulement que ces revendications ont soulevé une contestation assez chaude, entre partisans et adversaires de cet exécutif fédéral. Nous verrons plus clair dans l'affaire lorsque se réunira, le mois prochain, à Paris, le comité de coordination dont M. Houphouet-Boigny nous a annoncé la convocation. Jusque là, il est sage de s'abstenir de commentaires sur le rôle et l'utilité d'un organe dont nous ne savons pas exactement ce que visent les revendications. Il est évident que si elles tendaient, en Afrique, à dépouiller l'autorité de la République française des pouvoirs qui lui sont actuellement réservés sur les domaines essentiels de la diplomatie, de la défense territoriale, de la monnaie et de l'ordre public, pour ne citer que ceux-là, nous ne saurions admettre la prépotence d'un tel exécutif fédéral. Que s'il s'agit, au contraire, d'établir, entre l'autorité qui sur place représente la France et celles qui parlent au nom des assemblées locales, des contacts plus étroits et des collaborations plus constantes et plus fécondes dans l'intérêt général de la fédération africaine, nous ne pouvons envisager qu'avec sympathie l'idée de cette coopération. Mais, je le répète, attendons d'abord pour nous prononcer de savoir exactement de quoi il s'agit.

J'en dirai tout autant du projet qu'on a mis en avant d'une assemblée fédérale. De quoi serait-elle chargée et comment serait-elle constituée ? Nous n'en sommes encore, à cet égard, qu'à ce que j'appellerai les bruits de couloirs et les suggestions inévitables des inévitables juristes qui, selon leur tempérament, construisent des plans qui bouleverseraient, dit-on, les structures mêmes du Parlement et celles de l'Assemblée de l'Union française. Ici encore, inutile de commenter ce que nous ne connaissons pas; il n'est que d'attendre et, le cas échéant, d'être prêts à la réplique qui répondrait à des initiatives dangereuses pour l'intérêt général. A cet égard, nous restons toujours prêts à le défendre avec la rigueur qui conviendra.

Je crois, maintenant, que je pourrais, ayant imposé à votre attention une épreuve assez pesante, aborder le chapitre final de mes conclusions. Elles voudraient, aussi clairement que possible, résumer les impressions du tour d'horizon que nous venons de faire.

Après les constatations qui viennent d'être exposées sur le présent de l'Union française, et notamment des Afriques, me sera-t-il permis d'émettre quelques suggestions sur les évolutions de leur avenir, et sur les prochaines étapes où peut s'engager notamment cette Fédération africaine, qui est une des pièces essentielles de la structure d'ensemble de l'Union française ?

En ce point, je crois ne pouvoir mieux faire que de répéter les appréciations, toujours valables à mes yeux, que j'exprimais à Dakar même, il y a quelques mois, en novembre 1956, le jour de l'inauguration solennelle du palais du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française.

Je disais à mes auditeurs de toutes les régions de cette Afrique : « Faut-il se demander quelles seront les prochaines étapes de l'organisation d'ensemble de la fédération ? Nous entendons, depuis quelque temps, retentir de grandes formules qui portent, vers ce secret de l'avenir, le trousseau de leurs clefs diverses : autonomie interne, fédéralisme, confédération, ou république autonome du genre de celle dont vient de bénéficier le Togo. Que choisir parmi ces systèmes ? »

Si je confesse n'avoir pas fait encore un choix qui paraîtrait un empiètement sur les droits de l'avenir, en principe, je ne m'effraie d'aucune de ces solutions. Ceux qui voudraient se reporter à la préface dont, il y a trente-six ans, j'écrivais le préambule dans mon projet de loi pour la mise en valeur de l'ensemble des terres d'outre-mer, y reconnaîtraient une liberté d'esprit qui me faisait envisager calmement les transformations, même les plus hardies, dans le régime des rapports des colonies avec la métropole. Aucune modification du lien qui les unissait ne provoquait ma protestation. Il n'en était qu'une que je n'admettais pas, l'hypothèse de la sécession. Et cela, d'ailleurs, beaucoup moins dans l'intérêt de la métropole que dans celui des pays d'outre-mer. Car la sécession, l'indépendance totale, la cassure brutale du lien entre la France et ces pays d'outre-mer seraient la condamnation à mort de l'avenir de ces derniers. Malheur à ceux qui sont seuls, a dit l'Evangile. C'est vrai aussi pour les peuples, et surtout aujourd'hui. Dans le monde bouleversé où nous vivons, où s'exacerbent les cupidités des nations de rapine, les pays qui voudraient rester isolés, sans appui, sans soutien, sans solidarité avec quiconque, seraient assurés d'avance d'être les proies de pays plus puissants. Et c'est là, j'en suis sûr, une vérité profonde qui s'ajoute, dans les consciences africaines, à bien d'autres sentiments pour affermir leur attachement à la France fraternelle.

Je ne m'insurge donc pas, en principe, contre les formules d'évolution que certains hauts esprits ont envisagées. Ce que je redouterais, seulement, c'est leur application trop rapide, sans une préparation préalable des garanties et des sécurités de cette application. Se jeter dans l'improvisation de régimes nouveaux, en négligeant l'expérience qu'exige le maniement des mécanismes terriblement compliqués de la vie moderne, c'est, pour un pays qui répudierait ses guides et leurs appuis moraux, matériels et pécuniaires longuement expérimentés, le risque de la chute dans le désordre, l'anarchie, les troubles internes, la régression vers un sombre passé, les rivalités de races ou de tribus, et la grande misère qui en serait la conséquence. Tout pays peut préparer les étapes d'une émancipation plus ou moins large. Aucun n'a intérêt à faire un saut meurtrier dans l'inconnu.

Et, d'autre part, ceux-là même qui, en ce moment, envisagent la structure théorique des systèmes qu'ils recommandent, doivent se garder du travers, qui est de notre temps l'excès de l'esprit juriste, de concevoir dès à présent des constructions dont la rigidité même est un défi au dynamisme d'évolution de notre époque et de celle qui la suivra. Il faut réserver les droits de transfiguration de l'avenir. L'absolu théorique et juridique me paraît une grave erreur.

Sur cette revision de la Constitution, et notamment celle du titre VIII, je n'hésite pas, pour ma part, à adopter les vues qu'ici même M. Alfred Bour vous a exprimées avec une parfaite lucidité. Il me permettra sans doute de faire, à son remarquable exposé, les emprunts ci-dessous que je n'hésite pas à contresigner, s'agissant surtout des conditions dans lesquelles l'extension de nos pouvoirs et la rapidité de décision qui en résulterait favoriserait les désirs et les attentes de l'outre-mer.

« Il ne s'agit plus, a dit M. Bour, de promesses; la mise en place de nouvelles institutions est réalisée. Il reste à s'assurer de leur bon fonctionnement et c'est ici que la réforme constitutionnelle reprend la parole. »

« Très prudemment, ajoute M. Bour, la commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale — et je me permets de le dire en accord avec votre intercommission — a envisagé une période transitoire pendant laquelle notre Assemblée, d'une part, les assemblées et les gouvernements des territoires, d'autre part, auront montré par l'expérience, l'usage qu'ils auront fait de leurs nouvelles attributions.

« Non pas qu'il puisse s'agir de restreindre ces dernières, mais après cette période probatoire, si je peux dire, il pourra être procédé par la loi simplement, et non plus avec la solennité des dispositions constitutionnelles, aux ajustements, aux aménagements qui paraîtraient utiles, dans l'étape suivante, notamment en ce qui concerne les rapports des territoires avec l'Assemblée de l'Union française. »

Pour prudent que soit ce projet de réforme constitutionnelle du titre VIII — qui est une des délibérations de la commission de l'Assemblée nationale — il n'est pas, en réalité, si modeste qu'il peut le paraître et sans doute laisse-t-il la porte ouverte à des réformes, plus profondes peut-être mais aussi plus spectaculaires.

Je suis entièrement d'accord avec M. Bour sur les idées qu'il exprime, et, notamment, sur les mesures qu'il envisage pour les préparations robustes et saines de l'avenir. Je discerne, pour ma part, comme suit le programme de notre action.

Oui, d'abord, maintenir fermement les pouvoirs conférés aux assemblées territoriales et aux conseils de gouvernement et préparer, avec une hardiesse lucide, les étapes qui les élargiront progressivement jusqu'à la libre faculté, promise par la Constitution aux peuples dont elle a pris charge, de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs affaires. Maintenir résolument, en même temps, à chacun de ces peuples, et chercher également à élargir les concours financiers et techniques, les investissements qui sont indispensables au développement de leurs progrès économiques, à la mise en valeur des richesses de leurs sols et de leurs sous-sols, à la poursuite des grands travaux amorcés, tels que les barrages de Kouilou et du Kondouré, qui transfigureront l'avenir de ces pays en développant sans cesse les ressources d'un mieux-être social porté désormais plus généreusement dans les brousses deshéritées et les régions où l'homme et sa famille ne mangent pas à leur faim.

Et surtout, ah! surtout, maintenir aujourd'hui en nous, plus ardemment que jamais, la grande foi dans cet idéal de fraternité qui doit composer entre nous et nos frères autochtones la magnifique solidarité d'une seule et même famille. Mettons fin, de part et d'autre, du côté blanc et du côté noir, à cette pernicieuse méfiance dont a parlé M. Houphouet-Boigny. Demeurons, à cet égard, fidèles à nos origines et à nos traditions. L'histoire de notre France reste toujours imprégnée, animée, ennoblie du souvenir et de l'influence de cette pensée de fraternité humaine jaillie, au cours des temps, des lèvres sublimes du Christ, des décrets généreux de la Révolution française et de la poitrine passionnée de Schœlcher. Maintenons, avec plus de ferveur que jamais, dans la grande cité de l'Union française, ce que j'ai souvent appelé la chaude atmosphère de symbiose.

L'Union française, je ne me lasserai pas de le répéter, c'est l'expression d'une famille où, dans l'égalité et dans l'amour,

doivent s'étreindre les mains de ceux qui, à travers la variété des origines et la diversité des visages, restent d'abord et avant tout des frères en humanité.

Les multitudes humaines que la France a entrepris de conduire vers de plus hauts destins, dans le respect attentif, d'ailleurs, de leurs propres civilisations, attendent de nous, sans aucun doute, le bienfait des réformes politiques, administratives, économiques et culturelles dont j'ai parlé. Mais elles attendent aussi, j'allais dire davantage peut-être, cette atmosphère de symbiose, ces attitudes plus compréhensives, ces côte-à-côte plus expansifs, ces effusions spontanées du cœur, en un mot cet élan d'amitié par où nous découvrons notre frère dans le frère d'outre-mer et l'appelons à prendre place à la table de famille. Ce frère a besoin de notre tendresse comme nous avons besoin de la sienne. Il faut qu'il en entende la palpitation toute proche de son cœur, qu'il ne sente plus, entre lui et nous, la survivance du préjugé fondé sur ses hérédités lointaines d'ignorance et de misère. Il faut qu'il aperçoive bien que si cette hérédité a pu autrefois emprisonner le diamant brut de l'âme primitive dans une gangue lente à se briser, le génie français est capable, avec patience, avec douceur, de roder, de décaper cette enveloppe, pour retrouver la pierre précieuse que ses mains attendries sauront cliver, tailler, polir, jusqu'à ce qu'elle arrive à jeter, par ses facettes éblouies, tous ses éclats de dignité humaine.

L'admirable et émouvante sensibilité de notre frère noir, si souvent traduite, dans le passé comme dans le présent, par son goût de l'art, de la musique et de la poésie, sait trouver, à l'égard de celui dont il se sent aimé, des élans de confiance et de tendresse qui ne s'effacent pas de la mémoire. Le souvenir le plus beau, sans doute, que j'ai inscrit dans mon existence, qui rayonne sans cesse sur son crépuscule et qui, avec l'image des êtres vénérés à qui je dois la vie et le soutien de l'effort qui m'a conduit où je suis, viendra éclairer le chevet prochain de mon heure dernière, ce souvenir est celui des inoubliables témoignages d'affection dont j'ai été l'objet dans ces beaux pays de toutes les Afriques et de toutes les Antilles parcourus par moi avec passion. Les populations dont je prenais le contact savaient l'affection que je leur portais de longue date. Leur tendresse chaleureuse de toutes parts accourait vers moi, vers le frère aîné, vers le vieux papa dont elles savaient que le cœur leur appartenait. Comment évoquer, par exemple, sans que l'émotion étreigne ma gorge, ce voyage d'il y a quatre ans en Afrique équatoriale où, traversant le Mayombe pour aller de Brazzaville à Pointe-Noire, dans toutes les stations où mon train ne pouvait faire qu'une courte halte, la masse immense, impétueuse et grondante d'enthousiasme de frères noirs, hommes, femmes et enfants, ayant bousculé d'un geste la haie du service d'ordre, se ruait vers mon wagon pour m'en arracher, me baiser sur le front, les mains, les bras, les épaules dans un transport de joie, dans un délire d'attachement qui faisait jaillir les larmes de mes yeux.

Mes chers collègues, le sentiment de la gratitude est une des hautes qualités de nos frères africains. Ne l'oublions jamais et ne négligeons rien pour le mériter. Travaillons pour eux. Que le congrès de Bamako, s'il inquiète quelques esprits chagrins ou superficiels, soit un stimulant pour notre action constructive et créatrice.

Travaillons, à la fois, avec la conscience des bons ouvriers, l'allégresse des croyants, et surtout l'initiative des bâtisseurs responsables d'un ordre nouveau. Dans un labeur où votre présence et votre assiduité doivent rester votre premier devoir, n'attendez pas pour agir d'en être sollicités par des instances extérieures à votre chantier. Vous tenez de la Constitution le droit de faire des suggestions vous-mêmes à l'action de cet extérieur. Je veux dire qu'au lieu d'attendre des demandes d'avis du Gouvernement ou du Parlement, vous pouvez et vous devez, de votre côté, proposer, inspirer, préparer des projets de réformes et d'action féconde dans le vaste domaine de l'outre-mer. Vous l'avez déjà fait maintes fois. Il faut y persévérer.

C'est dire que vous avez à penser, à réfléchir en profondeur sur l'essentiel de votre tâche, qui est l'organisation méthodique de l'œuvre de progrès, de mieux-être et de justice sociale dans les pays où s'exerce votre légitime contrôle. Portez votre attention sur tous et sur chacun. Tenez-vous informés de tout ce qui se passe, et de l'effort utile que nous pouvons diriger, non seulement sur nos Afriques, mais encore et toujours sur les Etats de nos amis de la grande Asie. A cet égard, j'espère avec constance qu'à côté de nos toujours très fidèles compagnons du Cambodge et du Laos, nos anciens et estimés collègues du Vietnam reviendront prendre ici leur place accoutumée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) J'attends la fin de la crise ministérielle pour aller savoir au quai d'Orsay si les somnolences des bureaux qui ont absorbé les attributions de l'ancien ministère des Etats associés vont se réveiller pour obtenir, sur ce point, une réponse ou un geste de l'ambassade que nous avons, paraît-il, à Saïgon. (*Très bien! très bien et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. La Gravière. Très bien !

M. le président. Et maintenant, assez parlé. Passons au travail. J'ai à m'excuser d'avoir certainement trop abusé auprès de vous de mon droit de parole. N'y voyez qu'un nouveau témoignage de la confiance que je vous porte, de la gratitude profonde que je vous garde et du grand espoir que je repose sur vous pour que cette Assemblée continue la belle et bonne besogne par où elle aura de plus en plus mérité la reconnaissance de la France et de l'Union française. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de MM. Boisdon, Le Brun Kéris et Dumas une proposition tendant à demander au Gouvernement de saisir le Parlement d'un projet de loi refondant en un texte unique les lois sur l'état de siège et les lois sur l'état d'urgence, et à prendre, en attendant, par voie réglementaire ou législative, les mesures propres à mettre un terme aux abus auxquels a donné lieu l'application de l'état d'urgence.

La proposition sera imprimée sous le n° 4, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

La commission de politique générale demande que cette affaire lui soit renvoyée pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Cazelles un rapport fait au nom de la commission de comptabilité sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1958.

Le rapport sera imprimé sous le n° 5 et distribué.

J'ai reçu de M. Cazelles un rapport fait au nom de la commission de comptabilité sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956.

Le rapport sera imprimé sous le n° 6 et distribué.

J'ai reçu de M. Cazelles un rapport fait au nom de la commission de comptabilité sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses des budgets annexes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956.

Le rapport sera imprimé sous le n° 7 et distribué.

— 6 —

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS; NOMINATION DE MEMBRES A DES SIEGES RESERVES

M. le président. Dans sa séance du 2 octobre dernier, l'Assemblée avait réservé aux groupes socialiste S. F. I. O. et du mouvement socialiste africain (apparenté) deux sièges, à la commission provisoire du cinéma.

Ces groupes proposent les candidatures de MM. Charles-André Julien et Begat.

Dans la même séance, l'Assemblée avait réservé aux groupes des républicains indépendants et du centre républicain d'action paysanne et sociale (apparenté) deux sièges à cette même commission.

Ces groupes proposent les candidatures de MM. Baudouin et Chastenet.

D'autre part, l'Assemblée avait réservé au groupement des non-inscrits un siège à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant à la commission d'instruction et un siège à la commission d'information.

Ce groupement propose:

Pour siéger à la commission du règlement, la candidature de M. Rogier;

Pour siéger à la commission d'instruction, la candidature de M. Hazoumé comme membre titulaire et de M. Rogier comme membre suppléant;

Pour siéger à la commission d'information, la candidature de M. Montrat.

Aux termes de l'article 24 du règlement, les noms des candidats doivent être affichés pendant une heure au moins.

Il a été procédé à cet affichage.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles: M. Rogier;

Membre titulaire de la commission d'instruction: M. Hazoumé;

Membre suppléant de la commission d'instruction: M. Rogier;

Membre de la commission d'information: M. Montrat;

Membres de la commission provisoire du cinéma: MM. Begat, Baudouin, Chastenet, Charles-André Julien.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de laisser à son président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Prochaine séance publique:

1) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1958. (N° 5, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

2) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956. (N° 6, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

3) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses des budgets annexes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956. (N° 7, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

4) Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Antonini, Sicé, Hazoumé, Pierre Cornet, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de développer la coopération internationale sur le plan inter-africain. (N° 34, session 1956-1957. — M. Pierre Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures trente-cinq.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du mardi 8 octobre 1957.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le mardi 8 octobre 1957, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents a décidé de proposer à l'Assemblée de laisser à son président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

Elle propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

a) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1958;

b) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956;

c) Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses des budgets annexes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956;

d) Discussion de la proposition (n° 34, session 1956-1957) tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de développer la coopération internationale sur le plan africain.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 8 OCTOBRE 1957

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite à l'un des Gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement intéressé.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre, ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

N°s 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 545 M. Georges Riond.

Affaires étrangères.

N°s 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas; 493 Mme M.-H. Lefaucheux.

Affaires marocaines et tunisiennes.

N°s 502 M. Georgse Riond; 541 M. Paul Theetten; 548 M. Jules Daber; 550 M. Paul Theetten.

Affaires sociales.

N° 505 M. Pierre Cornet.

Anciens combattants et victimes de guerre.

N°s 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle; 523 M. Charlier; 535 Mme Eboué-Tell.

Défense nationale et forces armées.

N°s 527 M. Joseph Dumas; 551 M. Paul Theetten.

Education nationale, jeunesse et sports.

N° 540 M. Jules Daber.

Finances, affaires économiques et plan.

N°s 436 M. Alfred Bour; 456 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 510 M. Alfred Bour; 515 M. Roger Dusseaulx; 522 M. Theetten; 554 M. Junillon.

Budget.

N°s 533 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten; 552 M. David Darnac.

Agriculture.

N° 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Reconstruction et logement.

N° 549 M. Jules Daber.

France d'outre-mer.

N°s 487 M. Le Brun Kéris; 525 Mme M.-H. Lefaucheux.

Intérieur.

N°s 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Justice.

N° 553 M. Junillon.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

560. — 8 octobre 1957. — **M. Signoret** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** de bien vouloir lui faire connaître les mesures prises pour éviter le retour d'incidents analogues à ceux qui se sont récemment déroulés au Fezzan, sur la piste n° 5, près de Ghat, et plus particulièrement, l'état d'avancement des travaux, auxquels des crédits ont déjà été affectés, de construction de la nouvelle piste qui, située entièrement en territoire algéro-tchadien, doit suppléer ladite piste n° 5 pour éviter le passage en territoire lybien.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.